




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21165-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.542**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : FOURNITURE DE VÉHICULES ET D'ENGINS DESTINÉS AUX SERVICES  
MUNICIPAUX - 4 LOTS - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : FOURNITURE DE VÉHICULES ET D'ENGINS DESTINES AUX SERVICES  
MUNICIPAUX - 4 LOTS - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE. -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent marché porte sur la fourniture de véhicules et d'engins destinés aux services municipaux.  
La procédure adoptée pour cette consultation est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux  
dispositions des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Il suit les dispositions relatives  
aux marchés à bons de commande en application de l'article 77 dudit Code.

Cette consultation est décomposée en quatre lots désignés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Durée</i>	<i>Seuils minimum et maximum en quantités pour la période initiale et chaque période reconductible</i>	<i>Seuils minimum et maximum en valeurs pour la période initiale et pour chaque période reconductible</i>
1	Acquisition de véhicules bicarburant Gaz Naturel Véhicule/ Essence	1 an à compter de la date de notification, reconductible une fois un an de manière expresse	8 unités / 32 unités	100 000€ HT / 400 000€ HT
2	Acquisition de véhicules « full hybrides » électricité/ Essence		2 unités / 8 unités	40 000€ HT / 160 000€ HT
3	Acquisition de berlines micro hybrides à carburant diesel		0 unité / 4 unités	0€ / 44 000€ HT
4	Acquisition de balayeuses aspiratrices de voirie	1 an à compter de la date de notification, reconductible deux fois un an de manière expresse	0 unité / 8 unités	0€ / 1 200 000€ HT

Un avis d'appel public à la concurrence n°2012 - 009 a été adressé à la presse le 17/02/2012. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Profil acheteur (www.achatpublic.com).....le 17/02/2012
- Sites Mairie.....le 17/02/2012
- BOAMP..... le 22/02/2012
- JOUE.....le 21/02/2012

Cet avis a également fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de réception des plis a été fixée au 10 avril 2012 à 12 h 00. A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 7 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une trentaine de dossiers a été téléchargée par voie dématérialisée.

Trois dossiers « papier » ont également été retirés.

A l'issue de l'ouverture des plis a été constatée l'absence d'offre pour les lots 1 et 2.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Lot 1 :

Libellé	%
1- Prix des prestations	80
2- Valeur technique	20

Lot 2 :

Libellé	%
1- Prix des prestations	70
2- Valeur technique	30

Lot 3 :

Libellé	%
1- Prix des prestations	50
2- Valeur technique	50

Lot 4:

Libellé	%
1- Valeur technique	50
2- Prix des prestations	40
3- Délai de livraison	10

Au cours de la séance du 12 avril 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de déclarer infructueuse la procédure concernant les lots 1 et 2.

Cette procédure a par la suite été relancée dans le cadre d'un marché négocié, comme le permettent les dispositions de l'article 35 II 3 du Code des marchés publics.

Au cours de la séance du 26 avril 2012, les membres de la Commission ont, au vu du rapport d'analyse et après en avoir débattu décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Lot n°3 : Acquisition de berlines micro hybrides à carburateur diesel : Société Grand Garage de Provence Concessionnaire Peugeot – 13100 AIX EN PROVENCE

- Lot n°4 : Acquisition de balayeuses aspiratrices de voirie : Société 3D FAYAT – 62000 ARRAS

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet la fourniture de véhicules et d'engins destinés aux services municipaux, ses éventuelles reconductions, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec :

- Lot n°3 : Acquisition de berlines micro hybrides à carburation diesel : Société Grand Garage de Provence Concessionnaire Peugeot – 13100 AIX EN PROVENCE
- Lot n°4 : Acquisition de balayeuses aspiratrices de voirie : Société 3D FAYAT – 62000 ARRAS

Pour les montants en quantités et en valeur indiqués ci-dessus.

**2012.542 - FOURNITURE DE VÉHICULES ET D'ENGINS DESTINES AUX SERVICES  
MUNICIPAUX - 4 LOTS - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 35</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**